BAC+5 (niveau 7) - RNCP 41652

Expert en gestion patrimoniale

Détails du programme par partenaire pédagogique

Code interne	Région	Ville	Partenaire pédagogique (organisme certificateur)	Durée et rythme	Méthodes pédagogiques	Modalités d'évaluation	Site du partenaire	Moyens pédagogiques (spécificités locales)	Moyens techniques (spécificités locales)	Moyens humains et d'encadrement (spécificités locales)	Déroulement (spécificités locales)	Suivi (spécificités locales)	Évaluation finale (spécificités locales)
7121953	**Auvergne-Rhône-Alpes**	Vichy	ES Vichy	• 24 mois - 833 heures • Rentrée : septembre 2026 • L'action se déroule en alternance sur la durée du contrat d'apprentissage, au rythme de deux semaines en entreprise puis deux semaines de formation à l'université. Le calendrier des périodes en centre et en entreprise est communiqué à l'apprenti et à l'employeur avant le démarrage de la formation.	• Moyens pédagogiques : séquences en présentiel sur le site de formation de l'ES Vichy et, le cas échéant, séquences à distance . cours et études de cas bancassurance . jeux de rôle d'entretien client . mises en situation professionnelle . modules en ligne sur la réglementation du secteur . ressources pédagogiques IFCAM et base documentaire réglementaire.	• L'action de formation est certifiante. L'évaluation de chacun des 4 blocs prend la forme de cas pratiques individuels écrits et de mises en situation professionnelle avec soutenance orale devant jury, conformément au référentiel d'évaluation du certificateur. Chaque bloc est validé dès lors que l'apprenti obtient la moyenne à chacune des compétences évaluées, selon la grille de correction de l'IFCAM. Le jury, composé de trois membres extérieurs à l'IFCAM dont deux experts métier, délibère sur la base des résultats. En cas de validation des 4 blocs, la certification « Expert en gestion patrimoniale » (RNCP41652, niveau 7) est délivrée par l'IFCAM. En cas de validation partielle, une attestation des blocs de compétences acquis est établie. Dans tous les cas, le certificat de réalisation est établi par le CFA et transmis à l'opérateur de compétences.	ifcam-cpf.fr	• Moyens pédagogiques : séquences en présentiel sur le site de formation de l'ES Vichy et, le cas échéant, séquences à distance . cours et études de cas bancassurance . jeux de rôle d'entretien client . mises en situation professionnelle . modules en ligne sur la réglementation du secteur . ressources pédagogiques IFCAM et base documentaire réglementaire.	• Moyens techniques et pédagogiques des séquences à distance : plateforme de formation à distance de l'IFCAM, en mode synchrone et asynchrone — classes virtuelles, modules de formation en ligne, ressources documentaires et base documentaire réglementaire . salles équipées et postes informatiques en réseau pour les séquences en présentiel . outils de simulation en environnement pédagogique. • Activités pédagogiques à distance et durée moyenne de réalisation : modules portant sur la réglementation applicable au secteur, cas pratiques, travaux préparatoires aux mises en situation professionnelle et travaux à rendre, d'une durée moyenne de deux heures par module. • Assistance technique et pédagogique : assurée par le formateur référent, joignable par la messagerie de la plateforme, qui répond sous un jour ouvré.	• Moyens humains : formateurs experts métier IFCAM . responsable pédagogique référent . chargé de programme DIFCAM référent . référent handicap et référent mobilité DIFCAM . équipe administrative et de gestion . maître d'apprentissage désigné par l'employeur.	• L'action de formation est réalisée en alternance sur la durée du contrat d'apprentissage. Elle se déroule en présentiel et/ou à distance et est structurée autour des 4 blocs de compétences énoncés au contenu de l'action. Le règlement intérieur du CFA, remis à l'apprenti à son entrée en formation, est opposable pendant toute la durée du parcours.	• Le suivi de l'exécution de l'action est assuré par : émargement par demi-journée pour les séquences en présentiel, sous forme papier ou électronique . relevés de connexion et traçabilité d'activité pour les séquences à distance . livret d'apprentissage co-renseigné par le maître d'apprentissage et le référent pédagogique . entretiens tripartites périodiques et visites en entreprise . évaluations formatives intermédiaires et bilans de période . résultats d'évaluation transmis par l'IFCAM. Un questionnaire de satisfaction est complété par chaque apprenti en fin de formation. La traçabilité administrative et pédagogique est assurée dans netYPAREO.	• L'action de formation est certifiante. L'évaluation de chacun des 4 blocs prend la forme de cas pratiques individuels écrits et de mises en situation professionnelle avec soutenance orale devant jury, conformément au référentiel d'évaluation du certificateur. Chaque bloc est validé dès lors que l'apprenti obtient la moyenne à chacune des compétences évaluées, selon la grille de correction de l'IFCAM. Le jury, composé de trois membres extérieurs à l'IFCAM dont deux experts métier, délibère sur la base des résultats. En cas de validation des 4 blocs, la certification « Expert en gestion patrimoniale » (RNCP41652, niveau 7) est délivrée par l'IFCAM. En cas de validation partielle, une attestation des blocs de compétences acquis est établie. Dans tous les cas, le certificat de réalisation est établi par le CFA et transmis à l'opérateur de compétences.

Code interne	Région	Ville	Partenaire pédagogique (organisme certificateur)	Durée et rythme	Méthodes pédagogiques	Modalités d'évaluation	Site du partenaire	Moyens pédagogiques (spécificités locales)	Moyens techniques (spécificités locales)	Moyens humains et d'encadrement (spécificités locales)	Déroulement (spécificités locales)	Suivi (spécificités locales)	Évaluation finale (spécificités locales)
7245978	**Ile-de-France**	Montrouge	DIFCAM Montrouge	• 24 mois - 833 heures • Rentrée : septembre 2026 • L'action se déroule en alternance sur la durée du contrat d'apprentissage au rythme d'une semaine en formation et trois semaines en entreprise	• Moyens pédagogiques : séquences en présentiel sur le site de formation de DIFCAM Montrouge et, le cas échéant, séquences à distance . cours et études de cas bancassurance . jeux de rôle d'entretien client . mises en situation professionnelle . modules en ligne sur la réglementation du secteur . ressources pédagogiques IFCAM et base documentaire réglementaire.	• L'action de formation est certifiante. L'évaluation de chacun des 4 blocs prend la forme de cas pratiques individuels écrits et mises en situation professionnelle avec soutenance orale devant jury, conformément au référentiel d'évaluation du certificateur. Chaque bloc est validé dès lors que l'apprenti obtient la moyenne à chacune des compétences évaluées, selon la grille de correction de l'IFCAM. Le jury, composé de trois membres extérieurs à l'IFCAM dont deux experts métier, délibère sur la base des résultats. En cas de validation des 4 blocs, la certification « Expert en gestion patrimoniale » (RNCP41652, niveau 7) est délivrée par l'IFCAM. En cas de validation partielle, une attestation des blocs de compétences acquis est établie. Dans tous les cas, le certificat de réalisation est établi par le CFA et transmis à l'opérateur de compétences.	difcam.com	• Moyens pédagogiques : séquences en présentiel sur le site de formation de DIFCAM Montrouge et, le cas échéant, séquences à distance . cours et études de cas bancassurance . jeux de rôle d'entretien client . mises en situation professionnelle . modules en ligne sur la réglementation du secteur . ressources pédagogiques IFCAM et base documentaire réglementaire.	• Moyens techniques et pédagogiques des séquences à distance : plateforme de formation à distance de l'IFCAM, en mode synchrone et asynchrone — classes virtuelles, modules de formation en ligne, ressources documentaires et base documentaire réglementaire . salles équipées et postes informatiques en réseau pour les séquences en présentiel . outils de simulation en environnement pédagogique. • Activités pédagogiques à distance et durée moyenne de réalisation : modules portant sur la réglementation applicable au secteur, cas pratiques, travaux préparatoires aux mises en situation professionnelle et travaux à rendre, d'une durée moyenne de deux heures par module. • Assistance technique et pédagogique : assurée par le formateur référent, joignable par la messagerie de la plateforme, qui répond sous un jour ouvré.	• Moyens humains : formateurs experts métier IFCAM . responsable pédagogique référent . chargé de programme DIFCAM référent . référent handicap et référent mobilité DIFCAM . équipe administrative et de gestion . maître d'apprentissage désigné par l'employeur.	• L'action de formation est réalisée en alternance sur la durée du contrat d'apprentissage. Elle se déroule en présentiel et/ou à distance et est structurée autour des 4 blocs de compétences énoncés au contenu de l'action. Le règlement intérieur du CFA, remis à l'apprenti à son entrée en formation, est opposable pendant toute la durée du parcours.	• Le suivi de l'exécution de l'action est assuré par : émargement par demi-journée pour les séquences en présentiel, sous forme papier ou électronique . relevés de connexion et traçabilité d'activité pour les séquences à distance . livret d'apprentissage co-renseigné par le maître d'apprentissage et le référent pédagogique . entretiens tripartites périodiques et visites en entreprise . évaluations formatives intermédiaires et bilans de période . résultats d'évaluation transmis par l'IFCAM. Un questionnaire de satisfaction est complété par chaque apprenti en fin de formation. La traçabilité administrative et pédagogique est assurée dans netYPAREO.	• L'action de formation est certifiante. L'évaluation de chacun des 4 blocs prend la forme de cas pratiques individuels écrits et mises en situation professionnelle avec soutenance orale devant jury, conformément au référentiel d'évaluation du certificateur. Chaque bloc est validé dès lors que l'apprenti obtient la moyenne à chacune des compétences évaluées, selon la grille de correction de l'IFCAM. Le jury, composé de trois membres extérieurs à l'IFCAM dont deux experts métier, délibère sur la base des résultats. En cas de validation des 4 blocs, la certification « Expert en gestion patrimoniale » (RNCP41652, niveau 7) est délivrée par l'IFCAM. En cas de validation partielle, une attestation des blocs de compétences acquis est établie. Dans tous les cas, le certificat de réalisation est établi par le CFA et transmis à l'opérateur de compétences.